

Vous êtes ici : [Travaux parlementaires](#) > [Rapports](#) > [Rapports d'information](#)

L'évolution des jeux de hasard et d'argent : le modèle français à l'épreuve



b) La lutte contre le dopage

L'Etat doit maintenir ses exigences en ce qui concerne le caractère rigoureux et inflexible du système de lutte antidopage.

C'est un point essentiel : tout fléchissement dans ce domaine serait impardonnable.

Dans le climat actuel où plusieurs sports universels, comme le football, l'athlétisme, le cyclisme, sont gravement pollués par le dopage et la corruption (couple infernal de la triche mondiale), l'institution des courses et la filière hippique doivent absolument rester propres.

Il faut, en conséquence, que la mise en oeuvre des contrôles ne se relâche pas et que le laboratoire des courses hippiques de Verrières-le-Buisson (Essonne) monte en puissance et exerce une autorité incontestable.

En 2004, le laboratoire a effectué 21.686 contrôles antidopage pour 66 cas positifs, soit 0,3 %. En juin 2005, une affaire de dopage a conduit à la mise en examen de cinq personnes, dont un entraîneur et un pseudo médecin.

France Galop a publié les statistiques de contrôles suivantes pour les courses de galop :

Contrôles anti-dopage des chevaux de courses de galop					
	2001	2002	2003	2004	2005
Courses avec contrôles	6 342	6 279	6 355	6 516	6 611
Chevaux prélevés	6 490	6 958	7 654	7 923	7 974
Cas positifs	19	30	19	14	30
	0,3 %	0,4 %	0,24 %	0,17%	0,37 %

Source : sociétés de courses

M. Noël Pons, dans son ouvrage sur « *Cols blancs et mains sales* »^{16(*)} estime que le dopage est « assez utilisé dans le monde des courses ».

Les sanctions existent et elles sont appliquées.

A l'avenir, les choses, en revanche, risquent de se compliquer car l'émergence permanente de nouveaux produits, les discussions sans fin sur ceux qui sont autorisés et ceux qui ne le sont pas, les dénégations véhémentes et les défenses (arguments techniques, médicaux et pharmacodynamiques) des fautifs pris sur le fait rendront la tâche des laboratoires et des contrôleurs de plus en plus ardue. C'est déjà ce que l'on constate dans d'autres sports (cyclisme, athlétisme...).

On peut s'estimer satisfait que la France, contrairement à d'autres pays, ait adopté le principe de la tolérance zéro et que le système mis en place en 1980 fonctionne bien.

* ¹⁶ *Edition Odile Jacob - 2006.*